

CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

RAPPORT DU JURY

SESSION 2008

Le nombre de candidats présents à cette quatrième session est en légère hausse par rapport à l'année 2007 : 51 candidats présents pour 56 inscrits. En parfaite cohérence avec la politique académique en termes de création de sections européennes, l'enseignement technologique, technique et professionnel représente plus des deux tiers des disciplines non linguistiques dont l'éventail est particulièrement varié (arts plastiques, commerce – vente, communication – bureautique, économie - gestion, génie civil, génie mécanique, histoire - géographie, hôtellerie – restauration, lettres – histoire, mathématiques, philosophie, sciences de la vie et de la terre). L'anglais et l'espagnol se partagent la quasi-totalité des candidats (18 et 19), l'allemand et le portugais ne comptent respectivement qu'un seul candidat.

39 candidats ont eu des notes égales ou supérieures à 10 et donc obtenu la mention complémentaire, souvent avec des prestations de très bonne voire excellente qualité (24 notes supérieures à 15 sur 20). Les candidats admis ont tous fait preuve d'une bonne maîtrise de la langue étrangère, de connaissances approfondies du fonctionnement des sections européennes et de langues orientales et des programmes disciplinaires. On ne peut que se féliciter de la qualité des dossiers présentés et du soin apporté à la préparation des exposés qui étaient dans la plupart des cas clairement structurés et bien argumentés.

12 candidats n'ont pas été jugés aptes à enseigner une DNL en section européenne ou de langues orientales. Une maîtrise insuffisante de la langue étrangère et/ou une méconnaissance des textes qui régissent les sections européennes ont été les déficiences les plus récurrentes.

Rappelons que l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum débutant par un **exposé du candidat de dix minutes maximum, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum qui s'effectue, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.**

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

Nombreux sont les candidats ayant choisi de faire leur exposé en langue étrangère.

Les entretiens qui ont succédé aux exposés ont permis au jury d'apprécier les éléments ci-après :

-
- **la maîtrise de la langue étrangère** (l'aisance dans le maniement de la langue courante, à défaut d'une correction parfaite ; la maîtrise du vocabulaire lié à la discipline enseignée ; la maîtrise du langage de la classe) ;
- **la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes** (les principaux textes réglementaires) ;
- **la maîtrise de la bi-culturalité** (savoir expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître le référent culturel derrière la notion ; connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les deux ou plusieurs pays) ;
- **la connaissance des spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère**, notamment au plan des attentes, de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et supports, etc... ;
- **la capacité à concevoir un projet d'échange (de classe, d'élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.**